

GUIDE DE L'ETUDIANT

MASTER MEEF 2D

M2



2018-2019

GUIDE DE L'ETUDIANT EN MASTER MEEF

La formation initiale des enseignants s'inscrit désormais dans le cadre de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Nice.

Cette école est ouverte sur les autres composantes de l'université de Nice et développe une démarche partenariale avec l'université de Toulon. Elle est également ouverte sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l'ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

Le mot de la Directrice de l'ESPE

Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nice !

Vous vous êtes inscrit(e) à l'ESPE de l'Université de Nice ou de Toulon pour préparer un master MEEF. Ce livret va vous permettre de mieux comprendre de quoi est composée la formation.

Cette formation a une double ambition :

- d'une part, vous préparer au concours de recrutement que vous avez choisi (CAPES, CAPLP, CAPET, Agrégation...) à l'occasion de la première année de Master tout en vous faisant découvrir, par des stages adaptés, le métier d'enseignant ;
- d'autre part après la réussite au concours, vous préparer, en deuxième année de Master, à l'exercice du métier d'enseignant par une formation en alternance au cours de laquelle vous serez à la fois étudiant à l'ESPE et enseignant fonctionnaire stagiaire en établissement.

Les stages seront des moments importants de votre parcours car ils vous permettront de prendre progressivement connaissance du métier. Vous serez en cela accompagné(e) par des tuteurs (un tuteur établissement et un tuteur universitaire en deuxième année de master).

Le MEEF, comme tout Master universitaire, s'accompagne de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Il s'agit d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle. Ce mémoire intégrera des résultats scientifiques récents en vue d'alimenter une réflexion sur votre pratique de classe et de participer au développement des compétences professionnelles attendues.

Formation à l'ESPE, stages en établissement et réalisation du mémoire ont pour seul enjeu de développer les compétences nécessaires au métier d'enseignant, c'est-à-dire de vous faire prendre graduellement connaissance de la réalité du métier.

Je vous souhaite de profiter pleinement de chaque instant de cette formation et d'en être les acteurs principaux.

Isabelle Negro

Professeure des Universités

Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice

LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF)	4
L'ANNEE DE M2.....	5
Assiduité et absences	5
Emploi du temps	5
Formations disciplinaires : UE1, UE2, (et UE3)	6
Le tronc commun – Culture commune et scientifique UE4 ou UE3	6
Le contexte d'exercice du métier - UE4 ou 3 – ECUE1.....	6
La langue vivante - UE4 ou 3 – ECUE2.....	7
Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3.....	9
Mise en situation professionnelle UE5 ou 4	9
Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – M2 (non PFSE)°	9
L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance – UE5 ou 4 – ECUE2	10
Accompagnement spécifique pour les non admis – UE5- ECUE3 (option).....	11
Plagiat.....	11
Concours du second degré.....	11
Evaluation de la formation.....	12
Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF:	13
Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats.....	15
Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1	16
Annexe 4 –Evaluation du module de Stage – UE5 – ECUE1.....	21
Annexe 5 -Document de cadrage sur le mémoire	24
Annexe 6 : le mémoire et sa soutenance – UE5 – ECUE2	28
Annexe 7 : Modalités Générales de contrôle des connaissances	30
SYNTHESE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mentions 1er et 2nd degré.....	37
COMPENSATION - VALIDATION – CAPITALISATION	37
Annexe 8 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019	38
Annexe 9 : Abréviations – Sigles - Acronymes	39

LE MASTER ENSEIGNEMENT EDUCATION FORMATION (MEEF)

Il constitue à la fois une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, une préparation au concours de recrutement, ainsi qu'une formation professionnelle en alternance adossée à des stages d'observation, de pratique accompagnée et de responsabilité. Des passerelles et des dispositifs de réorientation sont prévus pour les étudiants amenés à modifier leur projet professionnel ou leur parcours universitaire.

Ce master vise à former de futurs spécialistes de l'éducation et de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de connaissances disciplinaires et didactiques ;
- le développement de gestes et de compétences professionnels ;
- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l'éducation ;
- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances scientifiques sur laquelle elle se fonde.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l'articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;
- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation ;
- être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l'élaboration et la gestion de situations d'enseignement.

Le master conduit aux métiers d'enseignant et de personnel d'éducation en école primaire ou dans le secondaire (collèges et lycées). Il prend en compte le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013). Il mène aussi aux métiers de l'éducation et de la formation et permet également la poursuite d'une formation en recherche au-delà du master.

L'ANNEE DE M2

Assiduité et absences

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités de l'année. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité. L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire. La non-assiduité est susceptible d'entraîner des conséquences en termes d'évaluation, y compris en termes de droit à des allocations ou Bourses liées à des obligations d'assiduité aux enseignements.

Pour connaître les cas qui permettent d'être dispensé d'assiduité sur présentation de justificatif à la scolarité, voir les MCC en *annexe 5*.

Emploi du temps

Vous pouvez accéder à l'emploi du temps sans mot de passe à l'adresse :

<http://planning.espe-nice-toulon.fr/etudiant?login=true>

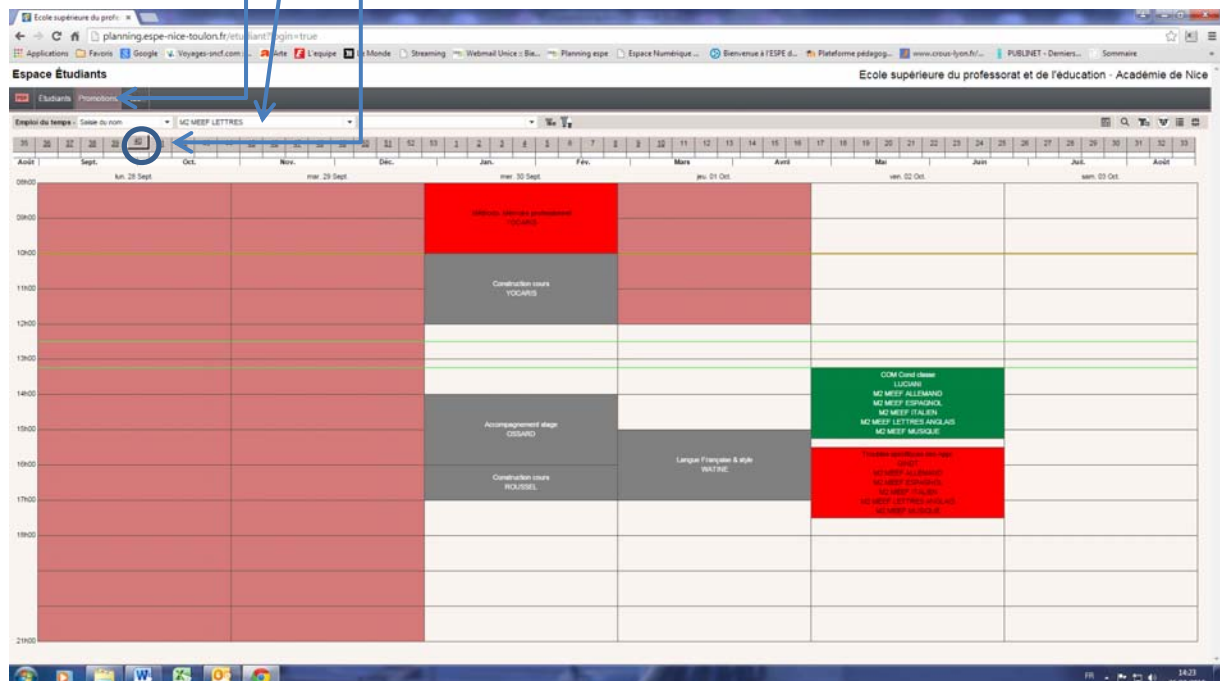
Choisir l'onglet « Promotions » et dans le menu déroulant « en grille ».

Choisir ensuite le parcours « M2 MEEF (Discipline) » pour les parcours niçois ;

« LAS M2 MEEF (Discipline) » pour les parcours toulonnais ;

« DRA (Discipline) M2 MEEF » pour les parcours dracénois.

Puis sélectionner le numéro de la semaine du calendrier civil.



Dès que l'inscription est réglée, votre compte universitaire est créé automatiquement. Il suffit de le valider à l'adresse : <http://ent.unice.fr/> puis "Gestion des identités numériques".

Formations disciplinaires : UE1, UE2, (et UE3)

Pour avoir des précisions sur ces UE qui concernent la formation disciplinaire, consulter le flyer et la maquette de votre parcours. Ils sont à votre disposition sur la plateforme espé <http://espe-nice-toulon.fr/espe> ou contacter votre responsable de parcours dont les coordonnées se trouvent à la page « *Informations utiles : contact, Coordonnateurs des différents parcours MEEF* ».

Le tronc commun – Culture commune et scientifique UE4 ou UE3

Les enseignements transversaux sont constitués de trois catégories : le Numérique éducatif (Numérique Educatif ou Tice), une langue vivante (LV), et le Contexte d'exercice du métier. Tous les étudiants du 2nd degré participent à ces formations sans distinction de parcours de façon à créer une culture commune entre les étudiants issus des différents parcours et amenés à collaborer au sein des établissements. Cette UE est composée de trois ECUE.

Le contexte d'exercice du métier - UE4 ou 3 - ECUE1

UE4 – ECUE1	Contexte d'exercice du métier				
M2	Obligatoire	Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS
		Cécile BOURIN	40 heures	Contrôle continu	6

Les enseignements du bloc « Contexte d'exercice du métier » interviennent pendant les quatre semestres du Master MEEF.

Les thèmes traités sont ceux qui apparaissent dans les textes suivants :

- « Cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation » (janvier 2013),
- Les propositions du CSM, « Réflexion sur la définition des 5 blocs de compétences » (janvier 2013)
- Les textes définissant les nouveaux concours
- La note du MEN/MENSR du 30 avril 2015 concernant la mise en œuvre du tronc commun

L'année est organisée dans le but de suivre l'évolution des préoccupations des professeurs entrant dans le métier : gérer et organiser sa classe, gérer la diversité des élèves, etc. Il s'agira donc d'accompagner les étudiants qui prennent en charge des classes lors du stage de pratique accompagnée et d'utiliser cette nouvelle expérience professionnelle pour traiter les thèmes prévus lors de cette année. Un enseignement spécifique portant sur les

relations avec les parents est également prévu, qui prendra tout son sens dans le cadre de la pratique professionnelle dès l'année de stagiaire.

Les enseignements de fin d'année sont centrés sur des problématiques liées aux valeurs de la république : questions de violence à l'école, politiques éducatives. Ce dernier thème doit permettre aux étudiants, à partir de leurs connaissances et de leurs expériences, de construire progressivement une réflexion structurée sur l'Éducation Nationale dans ses différents aspects (sociaux, philosophiques, etc.).

Intitulé	Contenu	Vol. horaire - Total
Construire une posture professionnelle et s'engager dans un métier porteur de principes et de valeurs	Conduite de classe (dont module spécifique PFSE en difficulté) Partenaires de l'école Troubles spécifiques des apprentissages - ASH Conduite de Projet Educatif (liste à choix) Violence à l'école Politiques éducatives : débats et enjeux de l'éducation	40 h

Voir le détail en *annexe 1* pour les contenus, les compétences travaillées les intervenants et l'évaluation de cette ECUE.

La langue vivante - UE4 ou 3 - ECUE2

UE4 – ECUE2	Langue vivante sauf parcours LV (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, ...)				
		Responsable	TD	Modalités d'évaluation	ECTS
M2	Obligatoire Non compensable	Sophie LABOZ Sophie.LABOZ@unice.fr	18 heures	Contrôle continu : Epreuve du Cles	1

Les enseignements de LV correspondent aux compétences linguistiques de niveau B2 pour tous les étudiants de toutes les mentions. Les enseignements de linguistique en présentiel sont complétés par des entraînements individuels en autonomie, dans des centres de ressources en langue (CRL), pour permettre à tous les étudiants d'atteindre le niveau attendu.

L'évaluation se fera sous la forme du passage des épreuves du Cles (coût pris en charge par l'espé). Quatre notes seront ainsi attribuées :

A l'écrit : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite et un oral : interaction orale. La moyenne obtenue sur ces quatre notes permettra à l'étudiant de valider l'ECUE s'il a obtenu au moins 10/20 et pour certains d'obtenir la certification.

Attention, la Langue vivante est validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2) ; elle n'est pas compensable par une autre ECUE !

Les enseignants d'anglais sont :

- sur Toulon : Mme Waight Sylvie, Sylvie.WAIGHT@unice.fr;
- Sur Nice et Draguignan : pamela.mc-clure@ac-nice.fr ; Sophie.LABOZ@unice.fr et Emma.BRILLARD@unice.fr

Référent Cles : Laurent.ROUYEYROL@unice.fr (Nice) ; frederic.armao@neuf.fr (Toulon).

Coordonnées des CRL :

- sur Nice : http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3_crl-scl_2014a.pdf
- sur le Var : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>

Renseignements sur les épreuves du Cles : <http://www.certification-cles.fr/>

Langue vivante autre que l'anglais

Cles Arabe, contactez Mme Souhila Grifi à Marseille Tél : 04.13.55.00.80

Sur Nice : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M. Jose.GOMEZ@unice.fr, et pour l'Italien, joindre Mme Isabelle.PICARLE@unice.fr.

Sur Toulon : Pour les enseignements d'espagnol, joindre M jose.garcia-romeu@univ-tln.fr

Coordonnées des CRL

- sur Nice : http://sites.unice.fr/scl/crl/images/annoncea3_crl-scl_2014a.pdf
- sur le Var : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>

Renseignements sur les épreuves du Cles : <http://www.certification-cles.fr/>

Remarque : Les étudiants des parcours linguistiques (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, ...) auront un enseignement complémentaire de didactique de la discipline sur ce volant de 20 heures.

Le numérique éducatif (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement- TICE) – UE4 ou 3 – ECUE3

UE4 – ECUE3	Tice ou Numérique éducatif				
M2	Obligatoire Non Compensable	Responsable	TP	Modalités d'évaluation	ECTS
		Luc FRENOIS et l'enseignant	12 heures	Contrôle continu	1

Les enseignements TICE correspondent à la fois aux compétences exigées dans le cadre du C2i2e et l'utilisation des outils numériques dans la conception et la mise en œuvre de séquences de classe. En M2, ces heures sont principalement assurées par des praticiens de terrain.

L'ECUE est validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en Numérique ou Tice). Les compétences manquantes pour l'obtention d'une certification C2i2e pourront être complétées dans les deux années qui suivent l'obtention du M2 de façon à permettre au candidat d'obtenir la certification (qui n'est pas obligatoire).

Le travail attendu prend pour support une activité disciplinaire intégrant les outils numériques mise en œuvre dans la classe. Les compétences principalement travaillées sont « Concevoir » une activité ; la « Mettre en œuvre » et l'« Analyser / Evaluer ». Cette dernière partie de la formation devra être finalisée avant la fermeture de l'espace de contribution sur la plate-forme C2I2e au mois de mars.

Mise en situation professionnelle UE5 ou 4

Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – M2 (non PFSE)°

UE 5	Mise en situation professionnelle : Stage (alternance) et accompagnement					
M2 ECUE1	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage et du mémoire	MCC	ECTS
		Tuteur établissement	8 semaines sur l'année lors des journées établissement des PFSE (72 à 110 heures de stage)	28 h	Note de stage	18

Les étudiants de M2 effectueront un stage qui s'étendra sur les mois de novembre à février (entre les vacances de la Toussaint et celle d'hiver). Chaque étudiant sera accueilli par un tuteur de terrain, désigné par l'inspection.

Les objectifs du stage (compte-rendu de stage destiné au professeur ou au CPE d'accueil) sont détaillés en *annexe 2* et *annexe 2 bis* pour les CPE. L'évaluation est détaillée en *annexe 3*.

L'initiation à la recherche : le mémoire et sa soutenance – UE5 ou 4 – ECUE2

UE 5	Mise en situation professionnelle				
M2 ECUE2	Obligatoire	Responsable	Accompagnement du mémoire	MCC	ECTS
		Tuteur universitaire	2h de suivi	Note mémoire et sa soutenance	10

Le travail sur le mémoire s'inscrit dans le cadre de l'initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l'ESPE de :

- Découvrir quelques éléments actuels de la recherche dans sa discipline d'enseignement ou le domaine de l'éducation et de la formation ;
- Être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
- Construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche propre à son domaine professionnel ;
- Développer les compétences professionnelles permettant l'examen critique de ses pratiques et l'innovation.

Pour les étudiants de 2^{ème} année, l'initiation à la recherche s'articulera principalement autour du travail sur le mémoire. L'accompagnement de l'étudiant de M2 pour la conception et la réalisation du mémoire est organisé de la façon suivante :

- **Un encadrement individuel** réalisé par un tuteur de l'ESPE ;
- **Un encadrement collectif** apporté par un enseignant intervenant dans le Master (cf. ECUE1).

Pour tout ce qui concerne, le choix du thème du mémoire, les aspects de forme (structure, normes de rédaction) ; la page de garde attendue et la déclaration anti-plagiat attendues, voir en *annexe 4*.

Le mémoire et sa soutenance seront notés ; voir en *annexe 5*. Le mémoire sera rendu mi-mai et sa soutenance aura lieu entre la fin du mois de mai et la mi-juin.

Accompagnement spécifique pour les non admis – UE5- ECUE3 (option)

UE 5	Mise en situation professionnelle : Accompagnement spécifique non admis				
M2	Optionnelle	Responsable	Préparation concours	MCC	ECTS
	Non admis	Responsable de parcours	20 heures + 4 h de suivi individualisé	Non évalué	0

Les étudiants bénéficient de 20h d'enseignement spécifique destinées à les accompagner lorsqu'ils préparent à nouveau le concours correspondant à leur parcours et de 4h de suivi individualisé (correction de sujet, compléments disciplinaires,...). Ils peuvent aussi, dans la mesure du possible (effectifs horaires,...), suivre certaines ECUE de M1.

Plagiat

Pour tous les travaux personnels que vous serez amenés à rendre (mémoire, écrits des différentes UE ou ECUE du Master), le plagiat est lourdement sanctionné. Le plagiat consiste à prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre. Cela enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle. Les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et les références être précisées, tout en étant une proportion minime du devoir (20% maximum).

Pour information, les enseignants ont à leur disposition un logiciel « anti-plagiat » Compilatio.

Sachez que plusieurs étudiants ont été sanctionnés et que cela peut aller jusqu'à une exclusion de l'université.

Concours du second degré

Le calendrier de l'ensemble des concours du second degré (CAPET, CAPLP, CPE, CAPES, CAPEPS) est disponible sur le [site du ministère de l'éducation nationale](#).

Les lieux et dates des épreuves d'admission peuvent être consultés sur [Publinet](#).

Evaluation de la formation

Vous trouverez les Modalités générales de Contrôle des Connaissances (MCC) complètes en *annexe 5*.

En voici une synthèse pour le M2 MEEF :

	MASTER 2
VALIDATION	Annualisée. Sous réserve de validation des seuils. Les seuils s'appliquent au niveau au niveau de l'UE pour la mention « 2nd degré ».
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable.
MÉMOIRE PROFESSIONNEL	Seuil à 10. Non compensable. Non capitalisable.
LV	Seuil à 10. Non compensable. Note égale ou sup. à 10 = niveau B2.
TICE	Seuil à 10. Non compensable. (+2 ans pour valider compétences manquantes à certification C2i2e).
AUTRES UE et ECUE	Seuil à 8 au niveau des UE pour la mention « 2d degré ». Compensables si validation des seuils. Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20.

Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF :

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M2 (PFSE) + Discipline.

Anglais	UNS	Bénédicte GUILLAUME	M1		Benedicte.GUILLAUME@unice.fr
		Simona OLIVA		M2	simona.oliva@unice.fr
	UTLN	Pierre-François PEIRANO	M1		pierre-francois.peirano@univ-tln.fr
		Salhia BEN-MESSAHEL		M2	salhia.ben-messahel@univ-lille.fr
Conseiller Principal d'Education (CPE)	UNS	Rania HANAFI	M1	M2	Rania.HANAFI@unice.fr
Education Physique et Sportive (EPS)	UNS	Rémi BARILI David SETTE	M1		Remi.BARILI@unice.fr David.SETTE@unice.fr
		Xavier LOPEZ David SETTE		M2	Xavier.LOPEZ@unice.fr David.SETTE@unice.fr
Lettres	UNS	Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES	M1		isabelle.vedrenne-fajolles@unice.fr
		Véronique MONTAGNE		M2	Veronique.MONTAGNE@unice.fr
	UTLN	Guillaume BERTHON	M1		berthon@univ-tln.fr
		Alain DEMARCO		M2	Alain.DEMARCO@unice.fr
Musique	UNS	Annick FIASCHI-DUBOIS	M1	M2	annick.fiaschi-dubois@unice.fr
Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON	M1	M2	eric.chaudron@unice.fr
Lettres – Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON		M2	eric.chaudron@unice.fr
Mathématiques	UNS	Denis TORRALBA	M1		Denis.Torralba@unice.fr
		Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
	UTLN	Hubert PREBET Jean-Marie BARBAROUX	M1		Hubert.PREBET@unice.fr jean-marie.barbaroux@univ-tln.fr
		Thierry ASTRUC		M2	Thierry.ASTRUC@unice.fr
Espagnol	UNS	Christine DI-	M1		christine.di-benedetto@unice.fr

		BENEDETTO			
		Marie-Laure ACQUIER		M2	Marie-Laure.ACQUIER@unice.fr
	UTLN	Jose GARCIA-ROMEU	M1	M2	jose.garcia-romeu@univ-tln.fr
Économie gestion	UNS	Marie-Hélène BONIFASSI	M1	M2	marie-helene.bonifassi@unice.fr
Sciences Economiques et Sociales (SES)	UNS	Géraldine BOZEC	M1	M2	Geraldine.BOZEC@unice.fr
Italien	UNS	Véronique MERIEUX	M1	M2	Veronique.MERIEUX@unice.fr
Sciences et Vie de la Terre (SVT)	UNS	Jean-Marc. LARDEAUX	M1		Jean-Marc.LARDEAUX@unice.fr
		Fabrice JOUFFRAY		M2	Fabrice.JOUFFRAY@unice.fr
Sciences Physiques - Chimie	UNS	Didier ORLANDI	M1	M2	Didier.ORLANDI@unice.fr
Maths – Sciences	UNS	Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
Allemand	UNS	Christine SCHMIDER	M1	M2	Christine.SCHMIDER@unice.fr
ST2I2e	UNS	Joseph KOUNEIHHER	M1	M2	joseph.kouneiher@unice.fr
Documentation	UNS	Dominique CHABANT	M1	M2	Dominique.CHABANT@unice.fr

Annexe 2 : Coordonnées scolarités et secrétariats

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M2 (PFSE) + Discipline.

Nom	Parcours ou fonction	Adresse électronique	Téléphone
SCOLARITES et SECRETARIATS PEDAGOGIQUES scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr			
NICE			
Sabine COURTIN	<i>Responsable du Service scolarité</i>	Sabine.COURTIN@unice.fr	04 93 53 75 32
Stéphanie BONIFASSI	<i>EPS, Documentation, SES, Éco-Gestion, Histoire-Géographie, Lettres-Histoire</i>	Stephanie.BONIFASSI@unice.fr	04 93 53 75 69
Wendy PROCURANTI	<i>Maths, Physique-Chimie, SVT, Maths-Sciences</i>	Wendy.PROCURANTI@unice.fr	04 93 53 75 35
Claire PELLEGRINO	<i>Langues, Lettres, Musique</i>	Claire.PELLEGRINO@unice.fr	04 93 53 75 33
Christelle JAUBERT	<i>LV, CLES</i>	Christelle.JAUBERT@unice.fr	04 93 53 75 32
Dominique CERAVOLO	<i>Parcours adapté, Stages pour les non-PFSE</i>	Dominique.CERAVOLO@unice.fr	04 93 53 75 29
TOULON – LA SEYNE			
Christine LEFEBVRE	<i>Culture commune</i>	Christine.LEFEBVRE@unice.fr	04 94 10 98 62
Delphine ESPOSITO	<i>Maths</i>	delphine.esposito@univ-tln.fr	04 94 14 23 00
Fanny DOLLONE	<i>Lettres, Espagnol, Anglais</i>	dollone@univ-tln.fr	04 94 14 29 67
DRAGUIGNAN			
Berengère MATHIEU	<i>CPE, STI</i>	Berengere.MATHIEU@unice.fr	04 94 60 44 74

Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1

<p style="text-align: center;">Master 2 MEEF - Stage de pratique accompagnée -</p>
--

Ce document est à destination des **tuteurs de stage** que l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation remercie chaleureusement d'avoir accepté de recevoir l'un(e) de ses étudiant(e)s. Il s'agit d'un outil qui doit permettre aux équipes pédagogiques de **valider ou non le stage** de l'étudiant dans le cadre de son master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.

I- Cadrage Général

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant qui a déjà effectué 4 à 5 semaines de stage en M1.

1) Objectifs et finalités du stage

Ce stage doit être conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, d'heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail de pratique accompagnée et d'analyse.

2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Ce stage doit permettre au stagiaire de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

II –Missions du tuteur et de l'étudiant

Il revient au tuteur de confier au stagiaire la prise en main partielle ou totale de séquences d'enseignement dont le contenu lui aura été présenté préalablement et, à posteriori, de procéder à l'analyse de la conception de la séance, de la prise en compte des réponses des élèves, ... avec le stagiaire.

Il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :

Construire des outils de préparation de classe,

Analyser sa pratique (réflexive) au travers de débriefing avec le tuteur,

Repérer des profils scolaires et de recueillir des données sur la classe ou les élèves, notamment sur les dispositifs d'accompagnement de ces derniers (PPRE, ...).

=> **Un rapport de stage** est produit par le tuteur à la fin de chaque stage. L'étudiant est tenu de constituer **un dossier** comportant l'ensemble de ces rapports tout au long de son cursus et de le mettre à disposition du tuteur ou de tout autre visiteur de l'Éducation Nationale ou de l'Université.

Master 2 MEEF

- Stage de pratique accompagnée -

Attestation de stage du tuteur de stage

Cette attestation est à remettre **au plus tard 10 jours après la fin du stage** au service de scolarité du centre George V :

- Soit par la poste à l'adresse suivante : ESPE - A l'attention de Mme Ceravolo (bureau 323) - 89 avenue George V – 06046 Nice Cedex 1
- Soit par mail à l'adresse suivante : Dominique.CERAVOLO@unice.fr

Nom de l'étudiant :

Prénom :

Parcours (Discipline) :

Lieu du stage :

Établissement :

Niveau(x) de classe(s) :

Nom du tuteur de stage :

Vous venez de recevoir dans votre classe un étudiant de master 2 MEEF. Quel est votre avis sur : *(ces indicateurs sont extraits du référentiel de compétences du professeur du 25 juillet 2013 – Cf. extrait ciblé pour le stage M1 ci-joint)*

1) Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage :

2) Sa capacité à élaborer une séquence, une séance :

3) Sa capacité à conduire des apprentissages, votre appréciation :

Nombres de séances partielles ou totales confiées au stagiaire :

4) Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe :

5) Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude :

6) Son investissement personnel au cours de ce stage :

7) Sa capacité à écouter les conseils et à les mettre en œuvre :

8) Sa maîtrise de la discipline :

9) Sa capacité à prendre en compte la diversité des élèves :

Appréciation générale et autres points éventuels à préciser :

Conseils :

Signature du tuteur de stage :

Pris connaissance le :

Signature de l'étudiant :

ANNEXE 1

Compétences retenues / référentiel 2013 pour le stage M2*

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école,
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves,
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage,
- Prendre en compte la diversité des élèves,

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives,
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel,
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action,
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique,
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement,

Les professeurs, praticiens (experts) des apprentissages

- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
 - o Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs.
 - o Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun,
 - o Favoriser l'intégration de compétences transversales.

- **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance,
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échange et de collaboration entre pairs,
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité.

**Extrait du BO du 25 juillet 2013 définissant les compétences du professeur*

ANNEXE 2

EVALUATION

Ce stage constitue la troisième expérience de l'étudiant en classe. Il sera évalué par le tuteur de la classe. L'étudiant devra faire preuve d'un comportement irréprochable. Son stage ne sera pas validé si l'un des points suivants fait l'objet d'une évaluation négative :

- Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage en présence des élèves ou dans vos interactions,
 - Sa capacité à conduire des apprentissages,
 - Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe,
 - Son investissement personnel au cours de ce stage,
 - Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude,
- Sa maîtrise de la discipline :

Les tuteurs doivent répondre de manière la plus précise possible pour permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels du métier d'enseignant à poursuivre son cursus

Annexe 4 – Evaluation du module de Stage – UE5 – ECUE1

NOTE DE STAGE - SECOND DEGRE

Professeur(e)s Fonctionnaires Stagiaires Etudiant(e)s –PFSE

Document à rendre avant le 13 avril 2019 au service de la scolarité à George V

ETUDIANT / PROFESSEUR FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ETUDIANT			
Discipline/ Parcours			
Nom patronymique		Prénom	
Nom d'usage			
Tuteur ESPE			
Tuteur Etablissement			

POSITIONNEMENT

Domaine de compétences	Positionnement (cf. page suivante)	Commentaires
D1 : Agir en fonctionnaire de la République et de façon éthique et responsable (C1, C2, C6)		
D2 : Etre acteur de la communauté éducative (C10, C11, C12, C13)		
D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d'enseignement apprentissage (C7, C8, C9, P1, P2, P3)		
D4 : Mettre en œuvre son enseignement (P3, P4)		
D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (C3, C4, C5, P5,)		
D6 : Réflexion et développement professionnel (C14)		

AVIS ET NOTE DU STAGE

NOTE (sur 20, cf. page suivante)	
AVIS GENERAL (obligatoire) :	

Date & Signature de la tutrice ou du Tuteur ESPE :

Evaluation du module de stage UE5-ECUE1

De l'académie de Nice (2nd degré)

Au sein de la maquette de formation du Master MEEF, mention 2d degré, le stage s'inscrit dans l'ECUE1 de l'UE5. Pour ce module, la maquette de formation prévoit une note chiffrée sur 20.

I- Evaluation des PFSE

Dans le cadre du tutorat mixte, cette note sera attribuée par le tuteur ESPE et le tuteur de terrain qui « concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires » (annexe de la circulaire de rentrée 2014).

Le barème pour établir cette note s'appuie sur le document type « compte-rendu de visite » servant de support aux visites des tuteurs et s'inscrit donc dans la continuité du travail engagé dans le cadre du tutorat. Elle sera attribuée au stagiaire au plus tard **mi- mai**. Elle devra ensuite être communiquée par le tuteur ESPE au service de scolarité dont relève le stagiaire.

Cette note est la traduction **des efforts accomplis tout au long de l'année** et du **niveau atteint par le stagiaire à la fin de l'année**. Ce dernier est établi conjointement par les deux tuteurs sur la base notamment de ce qui est constaté lors de la dernière visite. **Les visites antérieures, en particulier celles du début d'année, pourront améliorer le positionnement du stagiaire : elles ne pourront pas jouer en sa défaveur.**

II - Grille de notation

Cette note est établie en deux temps, de la façon suivante :

Etape n°1 : positionnement du stagiaire/étudiant sur chacun des 6 domaines de compétences par les tuteurs.

Pour chaque domaine de compétence, les critères qualitatifs sont les suivants :

- E : insuffisance rédhibitoire avec l'obtention du Master,
- D : manque de bonne volonté et/ou de travail,
- C : bonne volonté mais erreurs susceptibles d'empêcher les apprentissages,
- B : erreurs qui n'empêchent pas les apprentissages,
- A : acquisition satisfaisante de la compétence au regard de ce qui est attendu d'un enseignant débutant,

Etape n°2 : les 6 positionnements déterminent une appréciation globale établie à partir de la grille suivante :

- **Très bon** (note de 16 à 20) : au moins 4 positionnements en A ;
- **Bon** (14 à 15) : 1 ou 2 positionnements en A, ou au moins 3 positionnements en B ;
- **Assez bon** (12 ou 13) : 1 positionnement en C, ou au moins 2 positionnements en B ;
- **Passable** (10 ou 11) : 1 positionnement en D, ou au moins 2 positionnements en C, ou aucun positionnement en A et B ;
- **Insuffisant** (note de 8 à 9) : au moins deux positionnements en D ;
- **Très insuffisant** (note de 0 à 7) : au moins un positionnement en E ou plus de deux positionnements en D.

Nota bene : une évaluation strictement inférieure à 10/20 a pour conséquence que la 2^{ème} année de Master ne peut pas être validée. Dans ce cas, le stagiaire inscrit en M2 pourra demander à prolonger son Master afin de le valider.

Voir les 6 domaines de compétences du référentiel page 23.

Cas des PFSE

Dans le cadre du tutorat mixte, cette note est attribuée par le tuteur ESPE et le tuteur de terrain qui « concourent ensemble à l'évaluation des stagiaires » (annexe de la circulaire de rentrée 2014).

Le barème pour établir cette note s'appuie sur le document type « compte-rendu de visite » servant de support aux visites des tuteurs et s'inscrit donc dans la continuité du travail engagé dans le cadre du tutorat. Elle sera attribuée au stagiaire au plus tard **le 13 avril 2019**. Elle devra ensuite être communiquée par le tuteur ESPE au service de scolarité dont relève le stagiaire.

Cette note est la traduction **des efforts accomplis tout au long de l'année** et du **niveau atteint par le stagiaire à la fin de l'année**. Ce dernier est établi conjointement par les deux tuteurs sur la base notamment de ce qui est constaté lors de la dernière visite. **Les visites antérieures, en particulier celles du début d'année, pourront améliorer le positionnement du stagiaire : elles ne pourront pas jouer en sa défaveur.**

Annexe 5 - Document de cadrage sur le mémoire

Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- la didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant à l'école élémentaire, la gestion des conflits dans une cour de récréation) ;

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec les réalités d'une école ou d'un EPLE. La loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire.

La thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- Étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- Étude des apprentissages des élèves ;
- Étude portant sur la structure éducative ;
- Étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Enfin, les exigences de ce mémoire sont moindres, en comparaison avec celles d'un Master « Recherche ». Ainsi, il n'est pas attendu de la part de l'étudiant :

- Une revue exhaustive de la littérature relative à sa problématique ;
- Un recueil de données massif ;
- La production de résultats inédits.

Aspects de forme

Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme uniforme pour tous. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un canevas minimal commun constitué de la façon suivante :

- **Une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- Une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant. Elle vise notamment à définir le **cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- Une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour l'**étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- Une **dernière partie** qui permet de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des annexes éventuelles.

Il doit être dactylographié avec une police serif de type Times New Roman de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé.

Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche).

Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale.

La page de garde du mémoire se trouve en annexe de ce document.

NB : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné.

Vous trouverez, ci-dessous, une déclaration individuelle anti-plagiat, à remplir, à signer et à intégrer obligatoirement au mémoire.

ESPE de l'académie de Nice-Célestin Freinet

TITRE DU MÉMOIRE

Sous-titre éventuel

Mémoire présenté dans le cadre de la formation initiale

2^{ème} année 201...-201... :

**« Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
mention : à compléter (2d degré ou Encadrement Éducatif)**

&

Formation Adaptée des PFSE 201...-201...

Soutenu publiquement par

[NOM et prénom à compléter]

En présence d'un jury composé de

Tuteur ESPE : *[à compléter]*

Tuteur Éducation Nationale (*le cas échéant*) : *[à compléter]*

Autre (*le cas échéant*) : *[à compléter]*

ANNEXE à mettre dans le mémoire : déclaration anti-plagiat

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le mémoire

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans ce mémoire sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :

Annexe 6 : le mémoire et sa soutenance – UE5 – ECUE2



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Nice

MASTER 2 MEEF

SOUTENANCE DU MEMOIRE PROFESSIONNEL

Document à rendre à la fin de la soutenance (au plus tard le 25 mai 2019 pour les PFSE) au service de scolarité dont relève le stagiaire ou l'étudiant(e)

ETUDIANT(E)

NOM, Prénom :

N° étudiant(e) :

Mention 1D Mention 2D Mention Encadrement éducatif Mention PIF

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Date de la soutenance :

Heure :

Salle :

COMPOSITION DU JURY

NOM, Prénom	Qualité

EVALUATION

Note de la partie thématique (sur 30) :

Note de la soutenance (sur 10) :

NOTE TOTALE (sur 20) : /20 /40

Signature des membres du jury :

Pour une note au moins égale à 16/20, sous réserve d'acceptation par le stagiaire/étudiant, le mémoire professionnel sera **mis en ligne sur le serveur DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance)**, à l'adresse : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

J'accepte que mon mémoire professionnel soit mis en ligne sur le serveur DUMAS

Signature du stagiaire/étudiant(e) :

SOUTENANCE

La soutenance comporte deux parties :

1. Une présentation par l'étudiant (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit par l'étudiant consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique - vivement conseillé -, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé du mémoire : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis la rédaction finale du mémoire.

2. Un entretien avec le jury (10 à 15 minutes)

S'ensuit un entretien avec le jury. Durant cet entretien le jury pourra poser des questions à l'étudiant (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément du mémoire, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant). Le jury évaluera la capacité de l'étudiant à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant, le jury indiquera à l'étudiant le jugement qu'il porte sur le travail effectué en amont avec l'encadrant de recherche, sur le mémoire rendu par l'étudiant, et sur la présentation qui en a été faite pendant la soutenance.

NB : la note proposée par le jury ne sera pas indiquée à l'étudiant à l'issue de la soutenance mais fin de semestre après la délibération du jury d'examen.

EVALUATION

L'évaluation finale comprendra 2 notes :

- Une note / 30 pour le document écrit
- Une note / 10 pour la soutenance de l'ensemble du mémoire

Evaluation de la partie thématique (30 points)

1. **Maîtrise du sujet de recherche (8 points)**
 - 1.a. **Introduction** : objectif de l'étude et plan
 - 1.b. **Revue de la littérature scientifique et professionnelle**
2. **Méthodologie et technique de recherche (9 points)**
 - 2.1. **Opérationnalisation**
 - 2.2. **Méthode et résultats**
3. **Interprétation et lien avec la pratique professionnelle (7 points)**
4. **Qualités rédactionnelles (6 points)**

Evaluation de la soutenance (10 points)

1. **Présentation du travail écrit (4 points)**
2. **Réponse aux questions et qualité de l'expression orale (6 points)**

Annexe 7 : Modalités Générales de contrôle des connaissances

M1 et M2 Master MEEF Mentions 2nd degré et Encadrement Educatif

Assiduité :

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements de toutes les unités. Tous les étudiants sont inscrits sous le régime du contrôle continu sauf ceux dispensés d'assiduité. L'assiduité des étudiants en contrôle continu est obligatoire.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en établissement, projets tutorés, conférences, films, visites d'établissements, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études. L'assiduité est la première compétence de tout enseignant et personnel d'éducation (*Agir en fonctionnaire de l'état ou Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*). Les présences seront vérifiées lors des activités pédagogiques. Les absences non justifiées seront notifiées au responsable du parcours et à la direction de l'ESPE. En cas d'absences injustifiées, le jury prendra en compte cet élément dans la validation de l'année, l'attribution de points jury ou celle d'une mention.

Concernant les étudiants boursiers, toute absence non justifiée sera comptabilisée et notifiée au service des bourses du CROUS. Les stages ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une dispense d'assiduité.

Justification des absences :

Toute absence doit être justifiée par écrit et par un justificatif dans les 5 jours ouvrés auprès de la scolarité du site concerné pour les étudiants non professeurs fonctionnaires stagiaires ;

Aucun justificatif ne sera pris en compte au-delà de ce délai et l'absence sera considérée de fait, comme non justifiée.

Sont considérés comme motifs valables d'absences, notamment les cas suivants :

- Maladie ou maternité avec certificat médical original ;
- Décès du conjoint, d'un parent, d'un grand-parent, d'un frère ou d'une sœur, avec acte officiel ;
- Convocation aux épreuves du permis de conduire ;
- Obligations administratives avec convocation.

Dispense d'assiduité :

Peuvent être dispensés d'assiduité, les étudiants qui en font la demande via le formulaire qui indique les délais impartis pour les semestres impairs et pairs et énumère les motifs pouvant faire l'objet de la demande de dispense (tels que chargé-e de famille, situation de santé et

handicap, salarié-e, titulaire d'un mandat électif, sportif de haut niveau, artiste de haut niveau, statut d'étudiant entrepreneur, engagé-e dans un double cursus).

Pour ces étudiants, la note retenue pour chaque sous UE ou UE, est celle obtenue à la session d'examen terminal ou, selon les UE, celle obtenue à partir d'un dossier personnel à constituer ou d'un stage à valider (pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention et du parcours concerné). Les stages ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une dispense d'assiduité.

Convocation aux examens :

La convocation aux examens se fera exclusivement par affichage sur les sites ESPE et/ou sur l'ENT (sauf convocation dans le cas d'une formation à distance) ou épreuves ponctuelles, comme celle de la langue vivante en M2 (convocation envoyée via la messagerie universitaire).

Contrôle des connaissances :

Les modalités d'évaluation des acquis des étudiants s'inscrivent en conformité avec la réglementation en vigueur (article L613-1 du code de l'éducation ; arrêté du 09 avril 1997, arrêté du 25 avril 2002, note de la DGSIP du 08 avril 2009) et en accord avec les règles internes à l'université telles qu'elles sont définies par les conseils (CEVU, CA).

Chaque Unité d'Enseignement fera l'objet d'un contrôle des connaissances qui peut être :

- Soit un contrôle continu (notation continue résultant d'une évaluation portant sur l'ensemble des travaux et exercices écrits et/ou oraux du semestre : moyenne de 2 notes au minimum),
- Soit par un contrôle continu et un examen terminal en fin de chaque semestre,
- Soit par un examen terminal.

Pour le détail, se reporter aux modalités de contrôle de chaque UE de la mention et du parcours concerné

Les examens terminaux se dérouleront dans les périodes définies par le calendrier universitaire de la composante ESPE.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité : il incombe à l'étudiant de consulter la maquette et le responsable de parcours afin de se mettre en relation avec le ou les enseignants chargés de l'UE pour connaître le détail des modalités d'évaluation. Des examens terminaux de même type que ceux organisés dans le cadre du contrôle continu, seront proposés pour

chaque UE ou sous-UE en fin de semestre (sauf certaines UE qui peuvent donner lieu à un travail personnel ou à la participation à un devoir commun).

Compensation et validation :

- Au sein de chaque unité d'enseignement ou éléments constitutifs de l'UE, il y a compensation entre les notes obtenues (Voir ci-dessous mention 1^{er} degré*).
- La compensation entre UE ne peut s'exercer que lorsque la note à l'UE est au minimum de 8 (y compris pour LV et Tice, éléments constitutifs d'une UE). Si la note moyenne d'une UE est inférieure à 8, il ne peut y avoir compensation. Le semestre ne pourra être validé, et par voie de conséquence, l'année.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE avec un seuil minimum de 8 pour chaque UE. Certaines UE sont exclues de la compensation :
 - l'UE « mise en situation professionnelle et mémoire professionnel » en M2 validée avec un seuil minimum de 10, sans compensation entre les ECUE qui composent l'UE (obligation d'obtenir la moyenne de 10/20 ou plus à chacune des ECUE « stage » et « mémoire »).
 - LV validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau B2),
 - ECUE Tice validée avec un minimum de 10 en M2 (la note moyenne attestant d'un niveau suffisant en Tice). Les compétences manquantes pour l'obtention d'une certification C2i2e pourront être complétées ultérieurement de façon à permettre au candidat d'obtenir la certification.

Master 2 : La formation est annualisée. L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne générale avec respect des seuils définis ci-dessus.

Pour entrer en M2 MEEF, les étudiants doivent valider un M1 MEEF, mais une étude du dossier de l'étudiant sera réalisée par la commission pédagogique d'admission notamment en cas de non admission à l'un des concours de l'Education Nationale pour proposer à l'étudiant une réorientation s'il le souhaite.

Redoublement :

Le redoublement sera autorisé pour tous les étudiants :

Ayant été assidus pour l'ensemble des cours, stages, formations spécifiques et examens,

Et dont le nombre d'absences non justifiées ne dépassera pas 12 heures sur l'année.

Capitalisation :

Les UE et sous-UE sont capitalisables sauf l'UE « mise en situation professionnelle » de M2. A la fin de l'année, l'étudiant conserve uniquement les UE et sous-UE pour lesquelles il a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10.

Une UE validée ne peut être revalidée mais un étudiant qui redouble son année, peut assister à tous les enseignements dans la limite des places disponibles et après accord de l'équipe pédagogique.

Coefficient : Chaque UE et ECUE est affectée d'un coefficient égal aux ECTS.

Points jury :

Lorsque la moyenne générale d'un étudiant, au semestre ou à l'année, est proche d'une valeur seuil (pour les moyennes semestrielles : 10/20 ; pour les moyennes annuelles : 10/20, 12/20, 14/20, 16/20), le jury d'examen peut décider d'attribuer des « points jury » afin que la moyenne générale atteigne le seuil concerné. Dans ce cas, les « points jury » sont ajoutés directement à la moyenne générale et apparaissent explicitement sur le Procès-Verbal de délibération.

Rattrapage :

Les étudiants du master MEEF ne bénéficient pas de session 2. Seul un rattrapage pourra être proposé de manière exceptionnelle et sur présentation d'un certificat médical pour les étudiants absents à un contrôle continu ou terminal qui en feront une demande motivée auprès de leur service de la scolarité. Ce rattrapage est sous la responsabilité du ou des enseignants de l'UE concernée et n'est pas de droit.

Stage :

Le master étant un master à finalité professionnelle, aucune dispense d'assiduité ne sera accordée pour les stages. Tout étudiant du master s'engage à suivre l'intégralité des stages et accompagnement de stages pour valider son master.

Une disposition particulière est néanmoins accordée :

1) aux étudiants en poste d'assistants de langue et assistants du premier degré dans des établissements scolaires à l'étranger. Ces étudiants bénéficieront d'une dispense des stages de Master 1 MEEF.

2) aux étudiants bénéficiant d'un contrat EAP dans le cadre du master MEEF lorsque ce contrat correspond au concours préparé.

3) aux étudiants non stagiaires de M1 ou de M2 MEEF qui sont sous contrat avec le Rectorat ou la DSDEN lors des périodes de stage. L'étudiant pourra être mis en stage sur son lieu d'affectation. Le suivi et l'accompagnement du stage s'effectueront dans les mêmes conditions que celles des autres étudiants.

Mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel devra être présenté et soutenu au terme du semestre 4 pour tous les étudiants (y compris les fonctionnaires stagiaires – Voir profils étudiants).

Fraude aux examens, aux épreuves du contrôle continu :

Nous rappelons que, dans le cadre des travaux sur des dossiers, exposés et mémoires, il est strictement interdit de reproduire sans citation des textes prélevés dans des livres, dans des cours ou sur des sites Internet. Plusieurs étudiants ont été sévèrement pénalisés (convocation devant le conseil de discipline de l'Université, annulation des résultats, suspension d'inscription à l'Université...) pour n'avoir pas tenu compte de cette interdiction. Dans le cadre des examens terminaux, il est explicitement mentionné sur le sujet d'examen si des documents sont autorisés ou non pour composer. Tout document non autorisé sera saisi sans interrompre le cours de l'épreuve. Une commission disciplinaire sera constituée et aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne sera délivré à l'étudiant avant que la section disciplinaire n'ait rendu sa décision.

Aménagements d'études :

A - Inscription à un double cursus dans la même université

Rappel : Un étudiant est en droit de s'inscrire à un double cursus dans la même Université dès lors qu'il s'acquitte d'une inscription administrative complémentaire. Cependant l'attention des étudiants est attirée sur le fait qu'il est souvent difficile de mener de front deux cursus différents.

B - Inscription à un double cursus dans deux universités différentes

Elle n'est possible que si les deux cursus n'existent pas dans la même université.

Validation des Acquis Professionnels (VAP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Les publics en formation continue se voient proposer par le biais de la VAE une validation partielle ou totale du diplôme visé en fonction des compétences acquises. Ils peuvent également faire valider leurs acquis professionnels (VAP) pour accéder à une année d'étude sans en avoir le niveau de diplôme requis.

Les imprimés de demande de validation d'acquis professionnels et validation des acquis de l'expérience sont disponibles au service UnicePro de l'université Nice Sophia Antipolis ou service de Formation Tout au Long de la Vie de l'université de Toulon.

Les demandes de validation des acquis professionnels seront examinées par la Commission VAP.

Les demandes de validation des acquis de l'expérience font l'objet d'un premier avis par les responsables de la formation entre mai et novembre puis de la présentation d'un dossier et d'une soutenance en mai de l'année suivante devant la Commission VAE de la formation.

Validation des Etudes Supérieures (VES) :

Les demandes de validation des études supérieures (VES) pour les étudiants ayant déjà validé un autre diplôme de même niveau que celui permettant d'accéder à la formation doivent déposer un dossier d'admission en joignant une demande d'équivalence ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Les demandes seront examinées par la Commission de validation des études supérieures (entre juin et septembre).

Validation particulière pour les assistants de langue à l'étranger :

Les étudiants en poste d'assistants de langue à l'étranger pourront bénéficier de la validation des 30 ECTS du semestre 1 du Master 1 MEEF. Les étudiants sont donc dispensés du stage de semestre 1.

En revanche, les étudiants assistants à l'étranger devront passer les épreuves de Contrôle Terminal du semestre 2 du Master 1 MEEF afin de valider leur année. Ils seront dispensés du stage de semestre 2 qui sera validé en équivalence du stage à l'étranger, s'ils sont encore assistants au cours du semestre 2.

Deux cas de figure seront pris en compte :

1/ soit le S2 n'est pas validé mais les 30 ECTS du premier semestre sont acquis avec une note moyenne de 10/20. L'étudiant devra redoubler son M1 pour valider les UE du semestre 2 non validées.

2/ soit le S2 est validé et l'étudiant valide son année de M1 avec une note moyenne pour le semestre 1 équivalente à celle du S2.

Equivalences pédagogiques

L'UE ou ECUE « contexte d'exercice du métier » ne peut donner lieu à aucune équivalence.

Des équivalences pédagogiques peuvent être obtenues pour :

ECUE Langue vivante (hors parcours 2nd degré Anglais, Espagnol, Allemand et Italien) :

L'ECUE LV (hors didactique pour 1^{er} degré) des années M1 et M2 lorsque l'étudiant a déjà validé la certification de niveau B2 du cadre européen (note attribuée 10/20, quels que soient les diplômes ou le niveau).

ECUE Tice :

L'ECUE Tice du M1 ou du M2 lorsque l'étudiant a déjà validé une certification C2i2e (note correspondant aux nombres de compétences déjà validées et en lien avec compétences abordées en M1 ou M2)

Stage :

Le stage des semestres 1 et 2 lorsque l'étudiant bénéficie d'un contrat EAP dans un établissement au cours de son cursus M1 MEEF (voir ci-dessus)

Pour toutes les autres UE acquises avant 2013-2014, une demande d'équivalence doit être formulée à l'équipe pédagogique (en fournissant les contenus d'enseignement et résultats précédemment obtenus).

Participation au séminaire tri national « plurilinguisme-pluriculturalisme » sur le climat scolaire :

Les étudiants engagés dans ce projet, assisteront d'une part, aux journées organisées en France et d'autre part, à celles qui seront organisées à Koblenz-Landau en Allemagne et/ou celles qui se dérouleront à Madrid.

Le travail effectué lors de ce séminaire dispensera les étudiants d'une des évaluations du tronc commun du semestre concerné.

SYNTHESE : M1 ET M2 MASTER MEEF Mentions 1er et 2nd degré

COMPENSATION - VALIDATION – CAPITALISATION

	MASTER 1	MASTER 2
VALIDATION	<p>Moyenne de l'année égale ou sup. à 10.</p> <p>Compensation des semestres sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1^{er} degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>	<p>Annualisée.</p> <p>Sous réserve de validation des seuils.</p> <p>Les seuils s'appliquent au niveau de l'ECUE pour la mention « 1^{er} degré », au niveau de l'UE pour la mention « 2d degré ».</p>
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	<p>Validée de façon binaire.</p> <p>Délivre uniquement des ECTS.</p> <p>ACQ/ NON ACQ</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable.</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
MÉMOIRE PROFESSIONNEL		<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Non capitalisable</p>
LV	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p> <p>Note égale ou sup. à 10 = niveau B2</p>
TICE	<p>Seuil à 8.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 10.</p> <p>Non compensable.</p>
AUTRES UE et ECUE	<p>Seuil à 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de chaque ECUE pour la mention « 1^{er} degré » - au niveau de chaque UE pour la mention « 2d degré » <p>Compensable si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>	<p>Seuil à 8.</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau des ECUE constitutives des UE pour la mention « 1^{er} degré » - au niveau des UE pour la mention « 2d degré » <p>Compensables si validation des seuils.</p> <p>Moyenne capitalisable si note sup. ou égale à 10/20</p>

Annexe 8 : Calendrier de l'année scolaire 2018-2019

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
1	S		1	L	Election des délégués	1	J		1	S		1	M	Pause Pédagogique	1	V		1	V		1	L		1	M		1	S	
2	D		2	M		2	V		2	D		2	M		2	S		2	S		2	M		2	J		2	D	
3	L	36	3	M		3	S		3	L	Stage	3	J	1	3	D		3	D		3	M		3	V	18	3	L	
4	M	Rentrée Nice 10h0	4	J	40	4	D		4	M		4	V		4	L		4	L		4	J	14	4	S		4	M	
5	M	Rentrée Draguignan 9h	5	V		5	L		5	M		5	S		5	M	6	5	M		5	V		5	D		5	M	23
6	J	Rentrée Toulon 8h45	6	S		6	M		6	J	49	6	D		6	M	Réunions des délégués Nice	6	M		6	S		6	L	Remise Mémoire	6	J	
7	V	Début des cours	7	D		7	M		7	V		7	L		7	J	Réunions des délégués Var	7	J	10	7	D		7	M		7	V	Note mémoire
8	S		8	L		8	J	45	8	S		8	M		8	V	Sujet TC	8	V		8	L		8	M		8	S	
9	D		9	M	41	9	V		9	D		9	M		9	S		9	S		9	M	15	9	J		9	D	
10	L		10	M	Réunions des délégués Nice	10	S		10	L		10	J	2	10	D		10	D		10	M		10	V	19	10	L	
11	M		11	J	Réunions des délégués Var	11	D		11	M		11	V		11	L		11	L		11	J		11	S		11	M	
12	M		12	V		12	L		12	M		12	S		12	M		12	M		12	V		12	D		12	M	
13	J	37	13	S		13	M		13	J		13	D		13	M	7	13	M		13	S		13	L	Examens	13	J	24
14	V		14	D		14	M		14	V	50	14	L		14	J		14	J	11	14	D	Pause Pédagogique	14	M		14	V	
15	S		15	L		15	J	46	15	S		15	M		15	V		15	V	Notes de stage	15	L		15	M		15	S	
16	D		16	M		16	V		16	D		16	M		16	S		16	S		16	M		16	J	20	16	D	
17	L		17	M		17	S		17	L		17	J	3	17	D		17	D		17	M		17	V		17	L	
18	M		18	J	42	18	D		18	M		18	V		18	L	Pause Pédagogique	18	L	Dépôt Sujet TC	18	J	16	18	S		18	M	
19	M		19	V		19	L		19	M		19	S		19	M		19	M		19	V		19	D		19	M	
20	J	38	20	M		20	M		20	J	51	20	D		20	M		20	M		20	S		20	L		20	J	25
21	V		21	D		21	M		21	V		21	L		21	J	8	21	J		21	D		21	M		21	V	
22	S		22	L		22	J	47	22	S		22	M		22	V		22	V		22	L		22	M		22	S	
23	D		23	M		23	V		23	D	Pause Pédagogique	23	M		23	S		23	S		23	M		23	J		23	D	
24	L		24	M		24	S		24	L		24	J	4	24	D		24	D		24	M		24	V		24	L	
25	M		25	J		25	D		25	M		25	V		25	L		25	L		25	J	17	25	S		25	M	Jury
26	M		26	V		26	L		26	M		26	S		26	M		26	M		26	V	Notes CC	26	D		26	M	
27	J		27	S		27	M		27	J	52	27	D		27	M	9	27	M		27	S		27	L		27	J	26
28	V	39	28	D		28	M		28	V		28	L		28	J		28	J		28	D		28	M		28	V	
29	S		29	L	Pause Pédagogique	29	J	48	29	S		29	M		29	M		29	V		29	L		29	M		29	S	
30	D		30	M		30	V		30	D		30	M	5	30	M		30	S		30	M		30	J	22	30	D	
			31	M					31			31	J					31	D					31	V				

Annexe 9 : Abréviations – Sigles - Acronymes

1D : premier degré (école préélémentaire (maternelle) et élémentaire) ou école primaire

2D : second degré (collège et lycée)

Agrégation : Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS).

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap

B2 : niveau intermédiaire du CLES

BEP : Besoins éducatifs particuliers ou Brevet d'études professionnelles

C2i2e : certificat Informatique et Internet niveau 2 – Enseignant

CANOPé : le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative. Il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CLES : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur décliné en trois niveaux (B1, B2 et B3)

CPE : Conseiller principal d'éducation

CRL : Centre de ressources en langue

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

DA : Etudiant dispensé d'assiduité (les PFSE ne peuvent en aucun cas être concernés)

ECTS : abréviation du terme [anglais](#) « European Credits Transfer System »

E.C.U.E. : Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignement

EPL : Etablissement Public local d'enseignement (collège et lycée)

EPS : Education Physique et Sportive

ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation

FAD : formation à distance

H ETD : heures équivalent Travaux dirigés

I.A. –I.P.R. : Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional.

LV : Langue vivante

M1 : 1^{ère} année de Master (on parle de Master 1)

M2 : 2^{ème} année de Master (on parle de Master 2)

MCC : Modalités de Contrôle de Connaissances

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

NE : Numérique éducatif

OPA : Observation et Pratique Accompagnée (stage)

PA : Pratique Accompagnée (stage)

PdT : Praticien de terrain (personnel du Rectorat intervenant dans la formation : enseignant ; chef d'établissement, Inspecteur IA IPR,....)

PFSE : Etudiant de l'espé inscrit en M2 qui est lauréat d'un concours de l'éducation nationale ; il effectue un mi-temps en établissement sur les journées dédiées et il est formation à l'espé sur les autres demi-journées.

PLC : professeurs de lycée et collège

S1 et S2 : premier semestre de l'année de M1 et second semestre de l'année de M2

S3 et S4 : semestres de l'année de M2

SES : Sciences Economiques et Sociales

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

SVT : Sciences et Vie de la Terre

TICE : Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

U.E. : Unité d'enseignement

ULIS : Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

UNS : Université de Nice Sophia Antipolis

UTLN : Université de Toulon.